



Paris, le 15 juin 2018

M. Patrick JEANTET
Président de l'EPIC SNCF Réseau
15/17 rue Jean-Philippe Rameau
93210 SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFTD vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 06 juin 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 08 juin 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFTD réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF Réseau de véritables négociations sur les sujets suivants :

- A la circulation, nous avons constaté, pendant le conflit social, la mise en place de consignes ou référentiels autorisant la fermeture des postes permanents avec toutes les conséquences que l'on imagine aisément sur la sécurité (PN, DBC, STEM, application DC 01503...). Les Organisations syndicales en demandent le retrait ;
- Un travail de « simplification » des référentiels et règles de maintenance est-il engagé par la Direction de SNCF Réseau ? Les organisations syndicales s'inquiètent de l'émergence d'une réglementation différenciée et d'un niveau d'exigence et de qualité disparates pour les lignes locales. Le maintien des lignes UIC 7 à 9 ne saurait se faire au prix d'un abaissement de la sécurité. Nous souhaitons des engagements clairs de l'entreprise sur ce point. Par ailleurs, les organisations syndicales s'interrogent sur d'éventuels recours à la sous-traitance concernant le volet pédagogique et didactique de la réglementation.
- Les Organisations syndicales sont préoccupées par l'émergence de Groupements d'Intérêt Public pour traiter des questions de sécurité avec, notamment, d'autres opérateurs privés. Elles souhaitent connaître la position de l'entreprise concernant ce type de structures et les modalités de mise en place envisagées ;
- Concernant la multiplication des accidents ou quasi-accidents impliquant des entreprises privées réalisant des travaux sur la voie, les organisations syndicales demandent que des mesures immédiates soient prises pour garantir un haut niveau de sécurité. L'arrêt du recours massif à la sous-traitance est notamment un des leviers à activer sans tarder.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du jeudi 21 juin 2018 à 20h00 jusqu'au dimanche 24 juin 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Réseau ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

A black ink signature, appearing to be 'L. Brun', with a horizontal line extending to the right.

UNSA

Roger DILLENSEGER

A black ink signature, appearing to be 'R. Dillenseger', with a horizontal line extending to the right.

CFDT

Thomas CAVEL

A blue ink signature, appearing to be 'T. Cavel', with a horizontal line extending to the right.